

A.S.A DE VENDOIRE  
Mairie  
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 mars 2026 à 14h00

| Nombre de membres<br>du Syndicat |   |
|----------------------------------|---|
| En exercice                      | 6 |
| Présents                         | 4 |
| Représentés                      | 0 |
| Absents                          | 2 |

Le Syndicat de l'A.S.A de VENDOIRE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de François JUIN

M Hascoet Xavier est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_1**

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr HASCOET Xavier se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr JUIN François, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.


Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

- o D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- o D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés
- o Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
HASCOET Xavier



Le Président,  
JUN François



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE VENDOIRE  
Mairie  
24320 VENDOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 mars 2026 à 14h00

| Nombre de membres<br>du Syndicat |   |
|----------------------------------|---|
| En exercice                      | 6 |
| Présents                         | 4 |
| Représentés                      | 0 |
| Absents                          | 2 |

Le Syndicat de l'A.S.A de VENDOIRE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de François JUIN

M Hascoet Xavier est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_2****Objet :** Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de JUIN François, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :
  - \* résultat de l'exercice : 15 681.27 €
  - \* résultat antérieur : 44 629.26 €
  - \* TOTAL A AFFECTER : 60 310.53 €
- le besoin de financement de la section d'investissement :
  - \* solde d'exécution cumulé : - 7 098.13 €
  - \* solde des restes à réaliser : 0 €
  - \* Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 7 098.13 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4. Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :


- \* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 7 098.13 €
- \* affectation complémentaire en "réserves" : .....€
- \* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 53 212.40 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
HASCOET Xavier



Le Président,  
JUIN François



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE VENDOIRE  
Mairie  
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 mars 2026 à 14h00

| Nombre de membres<br>du Syndicat |   |
|----------------------------------|---|
| En exercice                      | 6 |
| Présents                         | 4 |
| Représentés                      | 0 |
| Absents                          | 2 |

Le Syndicat de l'A.S.A de VENDOIRE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de François JUIN

M Hascoet Xavier est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_3**

**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr JUIN François, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2026

d'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
HASCOET Xavier



Le Président,  
JUIN François



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE VENDOIRE  
Mairie  
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 mars 2026 à 14h00

| Nombre de membres<br>du Syndicat |   |
|----------------------------------|---|
| En exercice                      | 6 |
| Présents                         | 4 |
| Représentés                      | 0 |
| Absents                          | 2 |

Le Syndicat de l'A.S.A de VENDOIRE s'est réuni au  
siège social de l'A.S.A sous la présidence de François  
JUN

M Hascoet Xavier est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_4****Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr JUN François Président,  
se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale  
d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les  
bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser  
ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre :  
0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

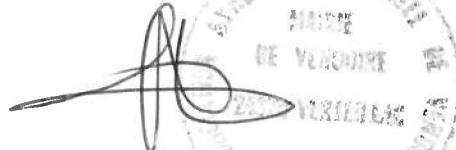
De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à  
l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
HASCOET Xavier



Le Président,  
JUN François



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de  
tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date  
d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE VENDOIRE  
Mairie  
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 mars 2026 à 14h00

| Nombre de membres<br>du Syndicat |   |
|----------------------------------|---|
| En exercice                      | 6 |
| Présents                         | 4 |
| Représentés                      | 0 |
| Absents                          | 2 |

Le Syndicat de l'A.S.A de VENDOIRE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de François JUIN

M Hascoet Xavier est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_5**

**Objet :** Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr JUIN François Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 ainsi que le prévisionnel 2026 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026:

- charges fixes : 190,00 €HT / souscription appel en Avril
- consommation : 0,18 € HT / m<sup>3</sup> appel en Octobre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
HASCOET Xavier



Le Président,  
JUN François



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE VENDOIRE  
Mairie  
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 mars 2026 à 14h00

| Nombre de membres du Syndicat |   |
|-------------------------------|---|
| En exercice                   | 6 |
| Présents                      | 4 |
| Représentés                   | 0 |
| Absents                       | 2 |

Le Syndicat de l'A.S.A de VENDOIRE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de François JUIN

M Hascoet Xavier est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_6**

**Objet :** Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr François JUIN Président, se fait présenter liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.

EARL Les martins devient SCEA Les Martins

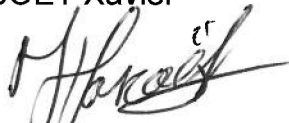
| USAGERS |                  | PROPRIETAIRES |           | Souscription 1 |
|---------|------------------|---------------|-----------|----------------|
| DEVARS  | PASCAL           | DEVARS        | PASCAL    | 15             |
| EARL    | JADEAUD STEPHANE | BROUSSE       | CLAIRE    | 8              |
| SCEA    | LES MARTINS      | JUIN          | François  | 25             |
| EARL    | PUY BRUN         | SEGUY         | DOMINIQUE | 14             |
| SCEA    | LES MARTINS      | MONTAUZIER    | FLORIMOND | 0              |
| EARL    | JADEAUD STEPHANE | HIERS         | Jacques   | 16             |
| EARL    | MOULIN MONDOT    | LUCAS         | Cyril     | 17.75          |
| HASCOET | XAVIER           | HASCOET       | XAVIER    | 12.5           |
| EARL    | PUY BRUN         | DUCONGE       | NOEL      | 23.75          |
| EARL    | MOULIN MONDOT    | MALLORANT     | CHRISTINE | 15             |
| SCEA    | LA SEIGNEURIE    | JUIN          | BERNARD   | 15             |

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide

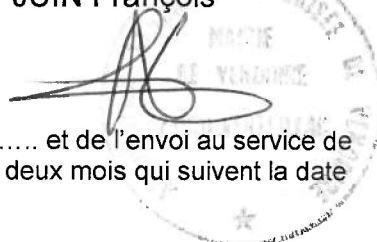
- D'APPROUVER la liste des souscriptions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
HASCOET Xavier

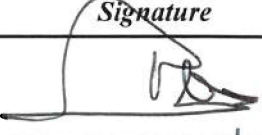





Le Président,  
JUIN François



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

**ASA de Venduire****Mairie 24320 Venduire****Liste d'émargement du syndicat****Date : ...19 mars 2026.....**

| <i>Nom</i>  | <i>Fonction</i> | <i>Pouvoir</i> | <i>Signature</i>   |
|---|-----------------|----------------|--|
| <b>MR DEVARS PASCAL</b><br>418 chemin des jouelles 24320 CHAMPAGNE-<br>ET-FONTAINE        | Membre          |                |   |
| <b>MR HASCOET Xavier</b><br>1096, Montsalut 24320 VENDOIRE                                | Membre          |                |   |
| <b>MR JADEAUD STEPHANE</b><br>4 route des genévriers 24320 NANTEUIL-<br>AURIAC-DE-BOURZAC | Membre          |                |  |
| <b>MR JUIN François</b><br>5 Martin Pêcheur 24320 VENDOIRE                                | Président       |                |   |
| <b>MR LUCAS CYRIL</b><br>4290 Route Léo Lafargue 24320 VENDOIRE                           | Membre          |                |  |
| <b>MR SEGUY DENIS</b><br>1 impasse des étourneauds 24320 NANTEUIL-<br>AURIAC-DE-BOURZAC   | Vice Président  |                |  |